

Tournoi Rapide d'Arçonnay 2026

Article 1 : Présentation

L'Association Arçonnay Echecs Le Roi s'Amuse, représentée par M. Pascal PERSONENI, organise deux tournois inscrits au cycle des Grands Prix 2025-2026 du Conseil Départemental de la Sarthe :

Tournoi Honneur (A)

homologué FIDE, numéro d'homologation FFE : 71942

ouvert à tout joueur,

□

Tournoi Promotion (B) :

numéro homologation FFE : 71918

ouvert aux joueurs, classés non FIDE (enfant et adultes) dont le classement Rapide est inférieur ou égal à 1300.

Par ailleurs, les joueurs des catégories U08 à U20 ayant un classement national supérieur à 1300 qui ont déjà joué un autre tournoi Promotion dans le cadre des Grand prix de la Sarthe cette saison sont également autorisés à participer.

Ces 2 tournois sont inscrits au Grand Prix 2024-2025 du Conseil Départemental de la Sarthe.

Article 2 : Règles et Appariements

Les règles du jeu sont celles de la Fédération Internationale des Échecs (F.I.D.E), 93ème Congrès de la FIDE qui s'est tenu à Chennai (Inde), **applicables au 1er janvier 2023**.

Les règles d'appariement sont celles du C04 (Fide Handbook) : huit rondes, appariements au système suisse intégral ou Berger, forts-faibles, sans aucune protection (clubs, ligue, famille...), assisté par ordinateur programme **PAPI_3.3.8, homologué** par la F.F.E.

Seront appariés à la 1ère ronde tous les joueurs qui auront fait contrôler leur licence et réglés leurs droits d'inscription avant 9h30. Tout joueur dépassant ces limites ne sera apparié qu'à la deuxième ronde.

L'article A5 de l'annexe A des règles du jeu rapide est appliqué pour tout le tournoi.

L'usage du bye n'est pas autorisé.

Article 3 : Lieu

Lieu des rencontres : Foyer Henri Gardien, Rue des Sorbiers, à Arçonnay (72).

Article 4 : Cadence et horaires

La cadence des deux tournois est 12min + 3s/coup.

Horaires :

Matin : Ronde 1 : 10h00 Ronde 2 : 10h40 Ronde 3 : 11h20 Ronde 4 : 12h00

Après -midi : Ronde 5 : 13h45 Ronde 6 : 14h25 Ronde 7 : 15h10 Ronde 8 : 15h50

Clôture et remise des récompenses vers 16h45.

Article 6 : Droits d'inscriptions

Droits d'inscriptions : 3 € pour les jeunes et 6 € pour les adultes (pénalités de retard possibles)

Article 7 : Départages

Le classement est établi d'abord au nombre de points.

Le départage se fait en utilisant dans l'ordre (tournois au « Système Suisse ») : le Buchholz Tronqué puis le Buchholz et enfin la Performance.

L'ordre des grilles PAPI sur le lieu du tournoi fait foi.

Les prix sont attribués à la place.

Article 8 :

Les joueurs seront appariés en fonction de leur classement Rapide. La présentation d'une licence A ou B est obligatoire.

Article 9 :

Il est formellement interdit de fumer et de "vapoter " dans l'aire de jeu. Éviter toute discussion et lecture suspecte. Avoir une attitude convenable. Toute dégradation entraînera une exclusion. Les repas doivent se prendre à l'extérieur de l'aire de jeu. L'usage des téléphones portables et de tous ustensiles électroniques y est strictement interdit. L'exclusion du tournoi, après 1 forfait non justifié sans en avoir averti l'arbitre, est prononcée à l'encontre du contrevenant avec rapport à la Fédération Française des Échecs.

Article 10 :

L'organisateur est Pascal PERSONENI.

L'arbitre principal est Sébastien PY (AFO).

Article 11 :

Tous les participants s'engagent à respecter ce Règlement Intérieur. Une échelle de sanctions allant du simple avertissement à l'exclusion du tournoi est prévue dans les règlements de la FFE. Pour tout ce qui n'est pas précisé, les organisateurs restent souverains dans le cadre des règles de la FFE et de la FIDE.

L'Arbitre Principal
Sébastien PY

L'Organisateur
Pascal PERSONENI.